



MAIRIE D'ARPENANS

MAIRIE D'ARPENANS COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024

Lors de la réunion de Conseil Municipal, les membres du Conseil ont :

- Décidé de maintenir en 2024 les taux de taxes votés en 2023, à savoir
 - Taxe foncière bâtie : 38.74 %
 - Taxe Foncière Non Bâtie : 47.54 %
 - Taxe d'habitation (Résidence secondaire et logement vacant) : 7.64 %

- Approuvé les Comptes (gestion et administratif) 2023 comme suit :
 - Fonctionnement : + 88 069,34 €
 - Investissement : + 36344,19 €

TOTAL DES DEUX SECTIONS : 124 413,53 €

- Affectation des résultats :
 - En investissement : 12 072,92 €
 - Report en fonctionnement : 303 086,25 €

- Approuvé le budget primitif 2024 comme suit :
 - Fonctionnement : + 518 474,25 €
 - Investissement : + 250 033,32 €